



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.427/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

18 septembre 2016
Original : Anglais

Réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution

Marseille, France, 19-21 octobre 2016

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

Ordre du Jour Provisoire Annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le présent document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Ordre du Jour Provisoire Annoté

Introduction

1. Conformément au programme de travail 2016-2017 du PNUE/PAM adopté par la COP19, Athènes, Grèce, 9-12 février 2016, le Secrétariat organise la réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution (CORMON) du 19 au 21 octobre 2016, Villa Valmer, 271 Corniche Kennedy, 13007 Marseille, France. La réunion est co-organisée par deux composantes du PNUE/PAM, le programme MED POL et le Plan Bleu. Cette réunion du CORMON sera consacrée aux polluants et à l'eutrophisation ; une deuxième réunion CORMON sur les déchets marins aura lieu en février 2017.

2. Pendant la réunion, le Plan Bleu coordonnera une session/ un atelier spécial(e) (point 6 de l'ordre du jour) concernant le renforcement de l'interface science-politique (ISP) en relation avec la pollution marine. Cette session s'inscrit dans la continuité de l'atelier de lancement de l'ISP tenu à Sophia Antipolis, France, les 15-16 décembre 2015, dans le cadre du projet EcAp Med II financé par l'UE.

3. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :

- a) partager et échanger des informations sur la révision des programmes de surveillance nationaux à actualiser à la lumière du programme de surveillance et d'évaluation intégrées adopté par la COP19 à Athènes, Grèce, 9-12 février 2016 ;
- b) examiner et discuter le concept devant présider à la préparation du Bilan de santé 2017 ;
- c) examiner la situation de la base de données régionale de surveillance de la pollution marine et de l'élaboration de rapports, les lacunes de la base de données MED POL et les questions connexes d'assurance qualité, et convenir de solutions pour y répondre ;
- d) examiner et agréer, selon le cas, la proposition relative aux concentrations ambiantes / évaluations de concentrations ambiantes / évaluations de concentrations environnementales proposées pour les polluants et les biomarqueurs ;
- e) examiner et discuter le renforcement de l'interface science-politique (ISP) en lien avec la pollution marine : Questions à résoudre et priorités à définir pour combler les lacunes scientifiques qui freinent les programmes de surveillance à l'échelle nationale et régionale.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte par le Secrétariat du PNUE/PAM et le Plan Bleu.

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

UNEP(DEPI)/MED WG.427/1 ; UNEP(DEPI)/MED WG.427/2

5. La réunion élira parmi les participants un (1) président, trois (3) vice-présidents et un (1) rapporteur.

6. L'ordre du jour provisoire annoté du présent document sera examiné, modifié en fonction des besoins et adopté par la réunion. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera disponible pendant la réunion.

7. Les participants seront invités à examiner et adopter les conclusions et les recommandations de la réunion, éventuellement modifiées, rédigées par le Rapporteur. Le rapport de la réunion sera préparé et distribué aux fins de son adoption après la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour Mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées
UNEP(DEPI)/MED IG.22/28

8. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, des informations sur la mise en œuvre du programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) seront communiquées. Le concept relatif à la préparation du premier Bilan de santé 2017, à remettre en 2017, sera présenté et discuté. Il est rappelé aux participants que le programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes de la décision IG.22/7 de la COP19 « *Exhorte les Parties contractantes, avec le soutien du Secrétariat, à mettre à jour leurs programmes nationaux de surveillance à la lumière des nouveaux éléments de l'IMAP et de rendre compte régulièrement de la qualité des données sur une base annuelle* ». Le Secrétariat fera une brève présentation de l'IMAP et des activités planifiées pour 2016-2017.

a) **Les programmes nationaux de surveillance**
UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.5 ; UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.6

9. Plusieurs Parties contractantes seront invitées à présenter l'état d'avancement de la mise à jour de leurs programmes de surveillance nationaux visant à les aligner sur l'IMAP, en mettant particulièrement l'accent sur les polluants et l'eutrophisation.

10. Les participants discuteront et partageront leurs expériences et les enseignements tirés ; ils feront la synthèse des différentes étapes de la révision et de la mise en œuvre des plans de surveillance nationaux et des difficultés rencontrées. Ils débattront des meilleures pratiques et des diverses options de mécanismes de surveillance, d'échanges et de soutien entre pays.

b) **Les progrès de la préparation du Bilan de santé de la Méditerranée**
UNEP(DEPI)/MED WG.427/3

11. Le Secrétariat présentera le concept de la préparation du Bilan de santé 2017 et son calendrier d'exécution ; il expliquera comment le rapport peut suivre une méthode similaire pour d'autres mers régionales et comment trouver un équilibre judicieux entre les informations quantitatives et qualitatives en cas de lacunes dans les données disponibles. Cet exposé sera suivi d'une discussion avec tous les participants.

12. Les participants examineront et apporteront des contributions au concept de projet de Bilan de santé 2017, au calendrier et à la table des matières ; ils examineront également le projet de modèle d'évaluation. Les participants étudieront et discuteront l'application du modèle d'évaluation à certains indicateurs et ces exercices seront inclus en tant qu'études de cas au Bilan de santé 2017.

c) **Modèles de tableaux d'évaluation pour les indicateurs communs**
UNEP(DEPI)/MED WG.427/4 ; UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.7

13. Le guide de surveillance et d'évaluation intégrées présenté à la COP19 en février 2016 donne des orientations quant à la manière de surveiller et mesurer les indicateurs adoptés. Des projets de modèles de tableaux d'évaluation pour les sept indicateurs de pollution et d'eutrophisation ont été élaborés pour mieux aider les pays à mettre à jour leurs programmes de surveillance. Le Secrétariat présentera le projet de modèles de tableaux d'évaluation pour les indicateurs afin que la réunion CORMON le discutent, le révise et donne des conseils pour la poursuite de leur développement.

14. Les participants feront des suggestions et des commentaires aux fins de la mise au point et de la finalisation des modèles de tableaux d'évaluation, lesquels seront examinés par la réunion des points focaux du MED POL en 2017.

d) **Bonnes pratiques pour la définition des échelles de surveillance et d'évaluation en Méditerranée**

UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.10

15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) présentera un ensemble de bonnes pratiques pour la définition d'unités de surveillance et d'évaluation sur la base de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'UE.

16. Les participants échangeront et recenseront les méthodes les plus appropriées pour définir des unités de surveillance et d'évaluation aux fins de la mise en œuvre de l'IMAP en ce qui concerne les polluants et l'eutrophisation.

Point 4 de l'ordre du jour Base de données régionale de surveillance de la pollution marine et élaboration de rapports, lacunes de la base de données MED POL et questions connexes d'assurance-qualité

UNEP(DEPI)/MED WG.427/5 ; UNEP(DEPI)/MED WG.427/6

UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.4 ; UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.10 ;

UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.11

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera l'état d'avancement du programme de surveillance marine du MED POL ; les résultats des exercices 2015 d'assurance-qualité ; le système MED POL et le futur système IMAP d'information, en mettant l'accent sur les questions à traiter, les lacunes et les recommandations pour l'avenir.

18. Les participants discuteront des recommandations et des actions potentielles visant à remédier aux principales lacunes et questions relatives à la base de données MED POL et à l'assurance qualité.

19. Ces débats seront suivis d'un exposé du REMPEC sur les travaux en cours concernant l'élaboration d'un programme d'assurance-qualité pour la pollution par les hydrocarbures et les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) rejetées par les navires, et sur la communication et la collecte de données offshore sur la base des indicateurs IMAP pertinents.

20. Les participants discuteront et fourniront des contributions et des orientations sur l'élaboration d'un programme d'assurance-qualité pour la pollution par les SNPD rejetées par les navires, et sur la communication et la collecte de données offshore conformément à l'IMAP.

***Fin de la 1^{re} journée : session supplémentaire sur la classification des eaux**

UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.4 ; UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.5

21. À la fin de la 1^{re} journée de la réunion, après le traitement du point 4 de l'ordre du jour, les participants sont invités à rester pour assister à une session supplémentaire de discussion sur la classification des eaux en fonction de l'eutrophisation, conformément à la décision de l'IMAP.

Point 5 de l'ordre du jour Examen des concentrations ambiantes / évaluations de concentrations ambiantes / évaluations des concentrations environnementales proposées pour les polluants et les biomarqueurs à l'échelle méditerranéenne et sous-régionale

UNEP(DEPI)/MED WG.427/7 ; UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.3

22. Le Secrétariat présentera le projet de proposition de critères d'évaluation pour les substances dangereuses et les biomarqueurs dans le bassin méditerranéen et ses échelles régionales.

23. Les participants examineront les critères d'évaluation proposés, les évaluations de concentrations ambiantes et les évaluations des concentrations environnementales et, le cas échéant, feront des commentaires à inclure dans une version révisée qui sera soumise à la réunion du point focal MED POL en 2017.

Point 6 de l'ordre du jour Renforcement de l'interface science-politique (ISP) en lien avec la pollution marine : Questions à résoudre et priorités à définir pour combler les lacunes scientifiques qui freinent les programmes de surveillance à l'échelle nationale et régionale
UNEP(DEPI)/MED WG.427/8

24. Cette session s'inscrit dans la continuité de l'atelier de lancement de l'ISP tenu à Sophia Antipolis, France, les 15 et 16 décembre 2015, dans le cadre du projet EcAp Med II financé par l'UE. La méthodologie s'appuiera sur les résultats de cet atelier de lancement, pour faire avancer l'analyse des lacunes scientifiques de l'IMAP et des besoins scientifiques y relatifs, afin de définir des actions pratiques pour y répondre, avec un accent sur les objectifs environnementaux 5 (eutrophisation) et 9 (polluants) de l'IMAP .

a) Résultat 3 du projet EcAp MED II, Pour une interface science-politique plus fortement liée à l'approche écosystémique en Méditerranée
UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.8 ; UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.9

25. Le Plan Bleu présentera les objectifs, les principales activités et les résultats escomptés de l'action « Renforcer l'interface science-politique » du projet PNUE/PAM EcAp MED II (2015-2018), ainsi que les principaux résultats de l'atelier de démarrage organisé dans le cadre de cette action.

26. Les participants discuteront des principales conclusions de l'atelier de démarrage ISP. Ils feront part de leurs attentes en matière de renforcement de l'interface science-politique.

b) Présentation de l'analyse des lacunes scientifiques empêchant la pleine mise en œuvre de l'IMAP – et besoins scientifiques connexes, en mettant l'accent sur les questions de pollution
UNEP(DEPI)/MED WG.427/7 ; UNEP(DEPI)/MED IG.22/28 ; UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.7

27. Le Plan Bleu montrera comment les lacunes scientifiques qui affecteront la future mise en œuvre de l'IMAP en termes de polluants et d'eutrophisation ont été recensées, et comment les besoins pertinents en recherche pour les combler ont été formulés, avec une attention particulière pour l'OE5 (eutrophisation) et l'OE9 (polluants). Les lacunes scientifiques et les besoins en recherche ont été constatés en effectuant une analyse critique des documents de référence de l'IMAP.

28. Le document UNEP(DEPI)/MED WG.427/7 fera l'objet d'un examen approfondi par des groupes de travail afin de valider, justifier et prioriser les actions visant à satisfaire les besoins scientifiques en termes de méthodes, lignes directrices, données environnementales, informations sur les sources ou pressions, modèles ou outils de soutien à la mise en œuvre de l'IMAP en matière de pollution aux niveaux régional et national.

c) Présentation de bonnes pratiques d'ISP

29. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, une sélection de divers exemples de bonnes pratiques d'ISP sera présentée. Ces exemples pourraient être liés aux pratiques nationales d'ISP en matière de surveillance du milieu marin dans certains pays méditerranéens et aux pratiques d'ISP définies par une organisation scientifique et/ou des projets de recherche marine.

30. Les participants ouvriront une discussion sur les bonnes pratiques d'ISP adaptées à leur cas. Les bonnes pratiques pourraient inclure l'exploitation des connaissances scientifiques pertinentes de l'IMAP aux niveaux régional ou national, la recherche de conseils scientifiques et techniques avisés, la mobilisation d'experts pour le processus consultatif scientifique de l'IMAP et le développement de mécanismes et infrastructures ISP pertinents.

d) Examen des besoins scientifiques en vue de soutenir la pleine mise en œuvre de l'IMAP, en mettant l'accent sur les questions de pollution

31. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les participants seront répartis en sous-groupes pour faciliter les échanges et les discussions informelles entre les participants. Les sous-groupes pourraient travailler sur trois différents thèmes comme l'eutrophisation, les polluants dans l'écosystème et les polluants dans les poissons et autres produits de la mer destinés à la consommation humaine. Chaque sous-groupe se penchera sur les lacunes scientifiques et les besoins scientifiques y relatifs recensés dans le document de référence IMAP, les reformulera, les précisera et, le cas échéant, en ajoutera de nouveaux. Chaque sous-groupe désignera un rapporteur qui sera chargé de faire la synthèse des conclusions des sous-groupes lors de la session plénière.

32. Ces travaux seront suivis d'une discussion générale en plénière sur les conclusions de tous les participants concernant les actions concrètes à entreprendre au niveau national et le soutien régional nécessaire à la mise en œuvre des recommandations formulées pendant la réunion.

33. Les participants ouvriront une discussion pour convenir d'un certain nombre de conclusions générales relatives au suivi du renforcement de l'ISP afin de soutenir la mise en œuvre de l'IMAP en matière de pollution et d'eutrophisation.

Point 7 de l'ordre du jour Conclusions et recommandations

34. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, la réunion révisera, amendera et adoptera un projet de conclusions et de recommandations tirées des discussions de la réunion, tel que préparé par le Rapporteur.

Point 8 de l'ordre du jour Questions diverses

35. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, les participants et le Secrétariat pourront soulever toute autre question liée au sujet de la réunion convenue lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour Clôture de la réunion

36. Le Président lèvera la séance à 14h30 le 21 octobre 2016.

PROGRAMME
19-21 octobre 2016

Mercredi 19 octobre 2016		Documents pertinents
09h00 – 09h30	<i>Enregistrement</i>	
09h30 – 09h45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
09h45 – 10h00	Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau	UNEP(DEPI)/MED WG.427/1 UNEP(DEPI)/MED WG.427/2
10h00 – 11h00	Point 3 a) de l'ordre du jour : Les programmes de surveillance nationaux	UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.5 ; UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.6
11h00 – 12h30	Point 3 b) de l'ordre du jour : Les progrès de la préparation du Bilan de santé de la Méditerranée	UNEP(DEPI)/MED WG.427/3
12h30 – 14h00	<i>Pause déjeuner</i>	
14h00 – 15h00	Point 3 c) de l'ordre du jour : Modèles de tableaux d'évaluation pour les indicateurs communs Point 3 d) de l'ordre du jour : Bonnes pratiques pour la définition des échelles de surveillance et d'évaluation en Méditerranée	UNEP(DEPI)/MED WG.427/4 UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.10
15h00 – 17h30	Point 4 de l'ordre du jour : Base de données régionale de surveillance de la pollution marine et élaboration de rapports, lacunes de la base de données MED POL et questions connexes d'assurance-qualité	UNEP(DEPI)/MED WG.427/5 UNEP(DEPI)/MED WG.427/6 UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.4 UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.10 UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.11
Jeudi 20 octobre 2016		
09h30 – 12h30	Point 5 de l'ordre du jour : Examen des concentrations ambiantes / évaluations de concentrations ambiantes /évaluations de concentrations environnementales proposées pour les polluants et les biomarqueurs à l'échelle méditerranéenne et sous-régionale	UNEP(DEPI)/MED WG.427/7 UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.3
12h30 – 14h00	<i>Pause déjeuner</i>	
14h00 – 18h00	Point 6 de l'ordre du jour : Renforcement de l'interface science-politique (ISP) en lien avec la pollution marine a) a) Résultat 3 du projet EcAp MED II, Pour une interface science-politique plus fortement liée à l'approche écosystémique en Méditerranée b) b) Présentation de l'analyse des lacunes scientifiques empêchant la pleine mise en œuvre de l'IMAP – et besoins scientifiques connexes, en mettant l'accent sur les questions de pollution c) c) Présentation de bonnes	UNEP(DEPI)/MED WG.427/8 UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.7 UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.8 UNEP(DEPI)/MED WG.427/Inf.9 UNEP(DEPI)/MED IG.22/28

	pratiques d'ISP	
<i>Vendredi 21 octobre 2016</i>		
09h00 – 12h30	Point 6 de l'ordre du jour : Renforcement de l'interface science-politique (ISP) en lien avec la pollution marine (suite) d) d) Examen des besoins scientifiques en vue de soutenir la pleine mise en œuvre de l'IMAP, en mettant l'accent sur les questions de pollution	Idem ci-dessus
12h30 – 13h30	Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
13h30 – 14h00	Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses	
14h00 – 14h30	Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	